



Locataires indéliçats

Par PETIT PROPRIO

Bonjour je suis propriétaire d'un petit immeuble de 6 appartements. Tous sont loués avec un garages situé dans une cour privée. J'ai demandé aux locataires de ne pas se stationner dans cette cour afin de ne pas gêner l'accès aux garages. Malgré plusieurs réclamations et avertissements, certains continuent se garer et à gêner les autres locataires.

que faire..

Quelles sont les possibilités de sanctions ou amendes ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Non, vous ne pouvez ni sanctionner ni mettre des amendes, c'est illégal.

Selon la configuration des lieux il faut plutôt y installer barrière ou arceaux pour empêcher ces stationnements qui gênent le passage.

Et vous donnez une télécommande uniquement à ceux qui en ont un usage légitime pour accéder au garage qu'ils louent.

Par yapasdequoi

cf Article 4 de la loi de 89

Article 4

Version en vigueur depuis le 27 mars 2014

Modifié par LOI n°2014-366 du 24 mars 2014 - art. 1

Est réputée non écrite toute clause :

i) Qui autorise le bailleur à percevoir des amendes ou des pénalités en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble ;

Par PETIT PROPRIO

Donc si un de mes locataires souhaite garer 3 voitures dans la cour j'ai rien à dire ?

Par yapasdequoi

RELISEZ !
et bloquez l'entrée avec une barrière à code ou à badge.

Par PETIT PROPRIO

Cette solution n'est pas possible dans la configuration de mon bien.

merci pour votre réponse

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

je vous propose de prendre conseil gratuitement auprès de votre ADIL :
[url=https://www.anil.org/]https://www.anil.org/[/url]

Par yapasdequoi

Cette solution n'est pas possible dans la configuration de mon bien.

Inspirez vous des zones pitonnes dans certaines grandes villes. Il y a toujours moyen d'empêcher le stationnement.

Et comme indiqué par la référence juridique ci-avant, vous n'avez aucun moyen légal de représailles si les indécats se garent à un endroit gênant.